

FONDATION DES MONASTERES

Siège social : 14, rue Brunel
75017 PARIS

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER *Conseil d'administration du 15 Mai 2023*

Nous vous rappelons que les comptes annuels 2022 qui sont soumis à votre approbation ont été arrêtés en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du plan comptable général et les prescriptions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Il s'agit du troisième exercice d'application de ces deux derniers règlements.

1 COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2022, l'ensemble des dons et legs constatés par la Fondation est de 41 276 K€ contre 34 123 K€ en 2021 soit une hausse de 7 153 K€ (+ 21 %).

Les quotes-parts de générosité reversées s'élèvent à 33 914 K€ et on constate un report net en fonds dédiés de 2 339 K€.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice ressortent à 5 023 K€ contre 3 599 K€ en 2021.

La totalité des secours attribués en 2022 s'est élevée à 4 943 K€ contre 3 020 K€ en 2021 soit une hausse de 1 923 K€ (+ 63,65 %).

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 1 841 K€ contre 1 938 K€ en 2021.

Ce résultat englobe notamment :

- des dividendes de 839 K€ dont 779 K€ issus des donations temporaires d'usufruit,
- le montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 1 970 K€ (1 611 K€ en N-1)
- la dotation nette de provision pour dépréciation des titres de placement de 1 012 K€ contre une dotation nette de 494 K€ en N-1.

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2022 à 15 K€ contre 15 K€ en 2021.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 23 K€, contre un déficit de 19 K€ en 2021.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 2 386 K€ contre 2 442 K€ en 2021.

Les variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2022	2021	Variation
- Autres achats et charges externes (hors frais liés à la revue)	1 209	1 246	-37
- Impôts et taxes	51	46	+5
- Salaires et charges sociales	698	628	+70
- Dotation aux amortissements	283	282	+1
- Autres charges	145	240	-95
	<u>2 386</u>	<u>2 442</u>	<u>-56</u>

1.5 Résultat net

Compte tenu de transferts de charges de 8 K€, de revenus locatifs de 341 K€ et d'un résultat exceptionnel de 0 K€, le résultat net de l'exercice 2022 fait ressortir un déficit de 130 K€, contre un excédent de 372 K€ en 2021.

2 BILAN

2.1 *Actif immobilisé*

2.1.1 Immobilisations incorporelles 1 453 K€

Elles sont constituées essentiellement de la valeur nette des donations temporaires d'usufruit en cours.

2.1.2 Immobilisations corporelles 21 981 K€

Elles sont ventilées entre :

- Immobilisations corporelles utilisées en propre par la Fondation 7 775 K€
- Immobilisations reçues par legs et destinées à être cédées 14 206 K€

2.1.3. Immobilisations financières 1 153 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés à hauteur de 511 K€ en 2022. Ces dernières ont remboursé à la Fondation 207 K€ de prêts antérieurs.

2.2 *Actif circulant*

2.2.1 Créances 13 158 K€

Ce montant est principalement composé (13 111 K€) de créances (espèces, actifs bancaires, actifs financiers) reçues par legs ou donations.

Ces créances s'apurent au fur et à mesure de leurs encaissements bancaires par la Fondation.

2.2.2 Valeurs mobilières de placement 44 625 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 46 552 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 1 927 K€.

La plus-value latente de la Fondation s'élève à 1 994 K€ au 31 décembre 2022, contre 6 167 K€ au 31 décembre 2021.

2.2.3 Trésorerie 11 816 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 11 816 K€ au 31 décembre 2022, contre 9 223 K€ au 31 décembre 2021.

2.3 Fonds propres

29 771 K€

Les fonds propres s'élèvent à 29 771 K€ contre 29 902 K€ en 2021, soit un écart de - 130 K€ correspondant au déficit de l'exercice 2022.

Par ailleurs, il est constaté que :

- les fonds propres statutaires sans droit de reprise (850 K€) relatifs à la dotation non consommable correspondent à un actif de SCPI et de foncières cotées dont la valeur au 31 décembre 2022 est au moins égale à la somme de 850 K€,
- les fonds propres complémentaires sans droit de reprise (1 269 K€) correspondent à un portefeuille titre identifié dont la valeur au 31 décembre 2022 est au moins égale à la somme de 1 269 K€.

2.4 Fonds reportés et dédiés

60 399 K€

Les fonds reportés (25 814 K€) correspondent à la quote-part des legs et donations acceptés et non encore encaissés à la date de clôture.

Les fonds dédiés (34 585 K€) sont représentatifs des ressources (legs et donations) affectés à des communautés religieuses identifiées et pour lesquels ces dernières n'ont pas encore sollicité le reversement.

2.5. Dettes

2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit

970 K€

- La Fondation a souscrit en 2019 un emprunt bancaire de 970 K€ pour financer l'acquisition d'un appartement à Vincennes. Cet emprunt est remboursable in fine (Novembre 2028) à un taux annuel de 1,52 %.

2.5.2 Dettes des legs et donations

1 853 K€

Elles sont représentatives des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès et des dettes grevant les biens transférés aux bénéficiaires de la donation.

2.5.3. Autres dettes

950 K€

Ce poste englobe principalement les secours attribués aux communautés (938 K€) et non encore versés au 31 décembre 2022.

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés en fonction des demandes reçues de ces dernières.

Les demandes devraient se poursuivre à la hausse en 2023 et se situer aux environs de 5 000 K€.

Le budget 2023 des frais de fonctionnement ressort à 2 429 K€, ainsi qu'un budget d'investissement de 750 K€.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4 BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 1 587 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2022.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

Paris, le 03 mai 2023.